

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** QUICK SCURENTE Spray

· **UFI:** 9V30-Q0HU-5001-EU4P

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Étape du cycle de vie**

C Utilisation par les consommateurs

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Revitalisant pour la peau

· **Utilisations déconseillées** Des utilisations différentes de celles identifiées ne sont pas conseillées

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

G.B.M. Elettrochimica s.r.l.

via Fiumicino S. Mauro 120/130 - 47039 Savignano sul Rubicone (FC)

tel. 0541/930058 - Fax 0541/810218

www.gbmprodottichimici.it - E-mail gbmp@prodottichimici.it

· **Service chargé des renseignements:** info@gbmprodottichimici.it

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

G.B.M. ELETTROCHIMICA S.R.L. - Tel. +39 0541 930058 (heures de bureau)

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 1)

STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Idrocarburi, C7, n-alcani, isoalcani, ciclici

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Les indications concernant la classification comme toxique par aspiration sont exclues des éléments de l'étiquette conformément au point 1.3.3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

conformément au point 1.3.3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, avec application de la dérogation prévue à l'article 23 c).

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· vPvB:

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33	Idrocarburi, C7, n-alcani, isoalcani, ciclici Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	60-80%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Expl. 1.2, H202; Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	15-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Acute Tox. 3, H331; Press. Gas (Comp.), H280 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 658 mg/l	5-15%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane Expl. 1.2, H202; Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-15%
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8 Reg.nr.: 01-2119487078-27	White mineral oil, petroleum Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312 ATE: LD50 oral: 5.000 mg/kg LD50 dermique: 2.000 mg/kg	5-15%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.

• Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• Après ingestion:

rinse-bouche

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant la fiche de données de sécurité ou l'étiquette de danger

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peau: irritation

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes et/ou en cas de doute, contacter un médecin et lui remettre cette fiche de données de sécurité.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: **QUICK SCURENTE Spray**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

N'utilisez pas de jets d'eau, qui risqueraient de propager le feu et de l'étendre.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Les bombes aérosols surchauffées éclatent et peuvent être jetées violemment, ce qui peut entraîner un dangereux mécanisme de propagation de l'incendie.

Produit sous pression dans un récipient métallique étanche (test de pression max. 15 bar). Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée tout en les éloignant du feu. Les aérosols surchauffés éclatent et peuvent être jetés violemment (protégez votre tête en utilisant un casque de sécurité).

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire / faciale.

Utiliser une protection respiratoire.

Casque de sécurité et vêtements de protection complets.

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour protéger les personnes chargées de l'extinction.

Il est également conseillé d'utiliser des appareils respiratoires autonomes, surtout si l'on travaille dans des zones fermées et mal ventilées et, dans tous les cas, si l'on utilise des agents d'extinction halogénés (fluobène, solkane 123, naf, etc.). Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

• Autres indications

Ne pas inhaler les gaz résultant d'explosions et d'incendies. Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• Pour les non-secouristes

S'éloigner de la zone entourant le déversement ou le rejet. Ne pas fumer.

S'éloigner de la zone environnante, en se rappelant que toute surchauffe pourrait projeter la bouteille à une distance considérable. Portez un masque, des gants et des vêtements de protection.

Assurer une ventilation adéquate et s'éloigner de la zone dangereuse. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

• Pour les secouristes

En raison de l'étanchéité de la bombe aérosol, il est très peu probable que des fuites importantes se produisent. Toutefois, si l'un des bidons est endommagé au point de provoquer une fuite, isolez le bidon en question en le déplaçant à l'air libre ou en le recouvrant d'un matériau inerte et incombustible (par exemple, du sable, de la terre, de la vermiculite) et veillez à éviter tout point d'ignition qui pourrait présenter un risque d'incendie grave. Portez des gants en PVC, caoutchouc butyle, néoprène ou équivalent et des vêtements de protection. Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Ne pas fumer. Assurer

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 4)

une ventilation adéquate. Évacuez la zone de danger et, si nécessaire, consultez un expert.

Le personnel d'intervention doit porter les équipements de protection individuelle appropriés (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussière). Le personnel non urgent doit être tenu à l'écart de la zone affectée.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

• **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température

supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

• **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage professionnel :

- Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

- Ne pas utiliser sur des surfaces chauffées ou exposées à la lumière du soleil

- Ne pas respirer les aérosols/vapeurs

- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements

- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

- Ne pas utiliser dans des espaces clos et/ou confinés

- Éviter l'utilisation excessive du produit afin de ne pas créer une accumulation de gaz inflammable dans l'air.

- Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour éviter la dispersion dans l'air

- Pulvériser à intervalles rapprochés et assurer une bonne ventilation après utilisation

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 5)

Utilisations par les consommateurs :

- Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
 - Ne pas utiliser sur des surfaces chauffées ou exposées au soleil.
 - Ne pas respirer les aérosols/vapeurs.
 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements
 - Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation
 - Ne pas utiliser dans des espaces clos et/ou confinés
 - Éviter une utilisation excessive du produit afin de ne pas créer une accumulation de gaz inflammable dans l'air.
 - Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour éviter la dispersion dans l'air.
 - Pulvériser pour de courts intervalles, et assurer une bonne ventilation après utilisation
- Sans autre indication, voir point 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 106-97-8 n-Butane (15-25%)**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm· **Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024**

· DNEL

Idrocarburi, C7, n-alcane, isoalcane, ciclici

Oral	Effet systémique à long terme	149 mg/kg bw/day (gpp)
Dermique	Effet systémique à long terme	149 mg/kg bw/day (gpp)
		300 mg/kg bw/day (worker professional)
Inhalatoire	Effet systémique à long terme	447 mg/m ³ (gpp)
		2.085 mg/m ³ (worker professional)

CAS: 8042-47-5 White mineral oil, petroleum

Oral	Effet systémique à long terme	93,02 mg/kg bw/day (gpp)
Dermique	Effet systémique à long terme	93,02 mg/kg bw/day (gpp)
		217,05 mg/kg bw/day (worker professional)
Inhalatoire	Effet systémique à long terme	34,78 mg/m ³ (gpp)
		164,56 mg/m ³ (worker professional)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

- Eviter tout contact avec la peau.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection respiratoire recommandée.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 6)

· Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

· Matériau des gants

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de passage:> = 480 min - Épaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Temps de passage:> = 60 min - Épaisseur du matériau:> = 0,5 mm

Temps de passage:> = 30 min - Épaisseur du matériau:> = 0,2 mm

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les mesures de sécurité relatives à l'environnement ; voir section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· État physique**

Aérosol

· Couleur:

Jaune

· Odeur:

Agréable

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non pertinent pour la caractérisation du produit.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

0 °C (propellente)

· Inflammabilité

Ininflammable (mélange en solution aqueuse).

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· Inférieure:**

1,8 Vol % (LEL)

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

· Supérieure:

9,5 Vol % (UEL)

Non applicable (le produit n'a pas de propriétés explosives).

· Point d'éclair

-60 °C

· Température d'auto-inflammation

365 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 7)

· pH	Non applicable Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,6 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur à 20 °C:	>2 (propellente)
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Le produit peut réagir violemment avec des agents oxydants forts.
- **10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
 Éviter de chauffer le produit, car il peut exploser.
 Éviter tout contact avec des matériaux combustibles. Le produit peut s'enflammer.
 Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles et les surfaces chaudes.
 Le produit en aérosol est stable pendant une période de plus de 36 mois et, dans des conditions de stockage normales, aucune réaction dangereuse ne peut se produire car le récipient est presque hermétiquement fermé.
 Afin d'éviter la détérioration du métal du récipient, il convient de le tenir à l'écart des produits à réaction acide ou basique. Attention à la chaleur, car à des températures supérieures à 50 °C, la pression à l'intérieur du récipient augmente à tel point que la bouteille se déforme jusqu'à l'éclatement.
 Variations de température excessives, inférieures à 0°C et supérieures à 40°C
 Éviter d'exposer le produit à des températures élevées. Tenir le produit à l'écart des flammes nues. Éviter l'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter tout contact avec les acides et les oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Lorsqu'il est chauffé ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.
 monoxyde de carbone, dioxyde de carbone
 Oxydes nitriques (NOx)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Dermique	LD50	24.000 mg/kg
----------	------	--------------

Idrocarburi, C7, n-alcane, isoalcane, ciclici

Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.200 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)

CAS: 106-97-8 n-Butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

CAS: 8042-47-5 White mineral oil, petroleum

Oral	LD50	5.000 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Idrocarburi, C7, n-alcane, isoalcane, ciclici

CL50 13,4 mg/l (poisson) (Esposizione 96h)

EC50 >10 mg/l (algae) (Esposizione 72h)

3 mg/l (daf) (Esposizione 48h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit ne contient pas de tensio-actifs. La matière organique peut être éliminée dans les usines de traitement des eaux usées normales.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· **vPvB:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion $\geq 0,1\%$.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.

(suite page 11)

(suite de la page 10)

· **Produit de nettoyage recommandé: Eau.**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
· IATA	AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• **ADR**



· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1

• **IMDG**



· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1

• **IATA**



· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2,4-diméthylpentane

· **Marine Pollutant:**

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -

F-D,S-U

- **No EMS:**

• **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 11)

·	1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 12)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

· Phrases importantes

H202 Explosif; danger sérieux de projection.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Asp. Tox. 1 H304, - Méthode de calcul

Skin Irrit. 2, H315 - Procédé de calcul

STOT SE 3, H336 - Méthode de calcul

Aquatic Chronic 2, H411 - Méthode de calcul

· Numéro de la version précédente: 5**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.02.2026

Nom du produit: QUICK SCURENTE Spray

(suite de la page 13)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Expl. 1.2: Explosibles – Division 1.2

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

• Sources

-Fiches de données de sécurité et fiches techniques des fournisseurs de matières premières.

-ECHA (UE), base de données des substances enregistrées.

-ECHA (EU), base de données des inventaires C&L.

-ECHA (EU), SVHC candidates substances.

-CIRC (F), Centre international de recherche sur le cancer.

-ISS (I), Istituto Superiore di Sanità, Hazardous Substances Database (base de données sur les substances dangereuses).

-ACGIH (USA), American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

-INRS (F), Institut National de Recherche et de Sécurité : Les Mélanges Explosifs.

-Ministère de l'environnement (I), base de données écotoxicologiques sur les produits chimiques.

-IFA (D), Institut für Arbeitsschutz, base de données GESTIS sur les substances dangereuses.

-OIT, Organisation internationale du travail, base de données sur les cartes internationales de sécurité chimique.

-OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, base de données eChemPortal.

-OMS, Organisation mondiale de la santé, base de données Chemical Safety Information -TOXNET (USA), base de données Toxicology Data Network.

-ATSDRC (États-Unis), base de données de l'Agency for Toxic Substances & Disease Registry (Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies).

-Avis du CSLEP sur la silice libre cristalline (poussière respirable), 2003.

-Avis du COSEL sur la présence de chrome hexavalent dans le ciment, 2002.